



Traité Soucca

Michna 1 - Chapitre 1

סוכה שהיא גבוהה מעשרים אמה, פסולה; רבי יהודה מכשיר.
ושאינה גבוהה עשרה טפחים, ושאין לה שלוש דפנות, ושחמתה
מרובה מצילתה פסולה. סוכה הישנה בית שמאי פוסלין, ובית
הלל מכשירין. איזו היא ישנה, כל שעשאה קודם לחג שלושים
יום; אבל אם עשאה לשם חג, אפילו מתחילת השנה כשרה.

Une Soucca [dont le Sekhakh (le toit)] est à plus de 20 Amot (coudées) de haut est invalide. Rabbi Yehouda la déclare valable. Une Soucca n'ayant pas 10 Tefa'him (palmes) de haut, n'ayant pas trois parois, et où il y a plus de soleil que d'ombre, est invalide.

Une Soucca ancienne : Beth Chamaï l'invalide et Beth Hillel l'autorise. Qu'appelle-t-on une Soucca ancienne ? Celle qui a été faite 30 jours avant la Fête [de Souccot]. Mais si elle a été faite en vue de la Fête, même depuis le début de l'année, elle est valable.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions